

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°10/2026

Séance du 12 Juin 2026 – 09h30

TARIFICATION DE FORMATION

L'an deux mille vingt-six, le 12 juin, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Alain BURNET, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Richard GUERIT, Région Nouvelle Aquitaine ;
Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Thierry LESAUVAGE est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Le Forum des Marais Atlantiques organise et anime une session de formation à la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides à Rochefort du 07 au 11 décembre 2026.

Les objectifs de cette formation sont :

- Connaître les champs d'application et d'investigation de la Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides
- Apprendre à évaluer les fonctions des zones humides avec la Méthode dans le cadre d'un projet d'aménagement
- S'exercer à interpréter les résultats de la Méthode
- Asseoir son expertise sur les éléments de la Méthode dans le cadre de la rédaction d'avis techniques ou d'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale
- En complément, connaître quelques actions écologiques mobilisables en zones humides

La formation sera dispensée par Nathalie Boesch et Alix Augier (Forum des Marais Atlantiques), en collaboration avec Guillaume Gayet (Patrinat OFB CNRS MNHN).
La formation se déroulera sur 5 jours (28 heures).

Il est proposé de fixer le tarif de la formation à un montant de 1500 € par stagiaire (hors hébergement, repas et déplacements).

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN007-DE
Reçu le 18/06/2026

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De fixer le prix de la journée de formation MNEFZH à 1 500 Euros, hors hébergement, déplacements et restauration ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

Pour : 11

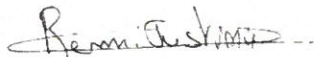
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Thierry LESAUVAGE



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2026 *0612*
2026 JUN 07 DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *18/06/2026*